



récupération du permis après annulation

Par **jcdp**, le **21/12/2009** à **13:15**

Mon permis a été annulé le 15 juin 2009, pour solde de points négatif, je l'ai récupéré le 15 décembre après avoir repassé le code, l'examen médical et les tests psychotechnique.

Ma question: quel est mon capital de points? si je n'en ai que six est ce que je les récupère la totalité en deux ou trois ans?

merci de vos lumières

Par **razor2**, le **21/12/2009** à **13:41**

Vous avez 6 points, c'est certain. Je dirais que vous récupérez 2 points par an pendant 3 ans, comme tout probatoire hors conduite accompagnée. A confirmer.